

LOI ELAN, LES NOUVELLES RÈGLES EN URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Intégrer le nouveau cadre réglementaire dans vos pratiques

1 JOUR, 7 HEURES

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

CODE : MUA68

Objectifs de la formation

Identifier les impacts de la loi ELAN sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire

S'approprier les nouveaux outils d'aménagement urbain

Animée par

- LAROCHE Cyril
Avocat,
CABINET CYRIL LAROCHE AVOCATS

Public concernés

- Maître d'ouvrage public ou privé ; Urbaniste ; Aménageur ; Juriste ; Avocat ; Architecte ; Promoteur immobilier ; Responsable de service Urbanisme/Aménagement

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif général : 995,00 €HT

Comprendre les apports de la loi ELAN sur les différentes règles de planification urbaine

- La loi Littoral
 - Les SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)
 - La hiérarchie des règles d'urbanisme
 - Les SCOT (schéma de cohérence territoriale)
 - Les PLU (Plans locaux d'urbanisme), PLUi (Plans locaux d'urbanisme intercommunaux) et POS (Plan d'occupation des sols)
 - Les servitudes d'utilité publique : les SPR (sites patrimoniaux remarquables) et les monuments historiques
-

Découvrir les évolutions du droit de l'aménagement urbain

- Appréhender les deux nouveaux outils d'aménagement urbain : contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) et grande opération d'urbanisme (GOU)
 - Comprendre le régime juridique particulier des opérations d'intérêt national (OIN)
 - Maîtriser le régime juridique des Opérations de revitalisation du territoire (ORT)
 - Découvrir les modifications du régime juridique des ZAC
 - Comprendre les évolutions relatives aux lotissements
-

Connaître les impacts de la loi Elan sur les autorisations d'urbanisme

- Que sont les permis d'aménager multi-sites
 - Identifier les modifications apportées dans l'instruction des autorisations d'urbanisme : numérisation des demandes d'autorisation et externalisation des instructions
 - La possibilité d'avoir plusieurs autorisations d'urbanisme sur une même unité foncière
 - Comprendre les nouvelles procédures du droit de visite et de contrôle de la conformité des autorisations d'urbanisme
-

Maîtriser les évolutions du contentieux de l'urbanisme

- Les réformes du décret du 17 juillet 2018 : l'intérêt pour agir, les délais de jugement, les voies de recours, le référé suspension, la cristallisation des moyens
- Quels sont les pouvoirs du juge dans la régularisation des autorisations d'urbanisme
- La lutte contre les recours abusifs
- Les démolitions des constructions irrégulières
- La contestation du permis modificatif
- Comprendre l'objet et l'intérêt de la convention d'Opérations de Revitalisation de Territoires (ORT) et les aménagements du droit de l'urbanisme commercial, la pause dans l'installation des centres commerciaux

Dates

Classe virtuelle Paris

25/01/2022 17/03/2022

12/07/2022 21/09/2022

04/11/2022

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 0170 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistique@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.

